



Logé à titre gratuit et séparation

Par **ally1717**, le **13/02/2016 à 17:34**

Bonjour, je suis en couple depuis 10 ans avec le père de mes enfants, il a fait construire sa maison il y a 3 ans. Je n'ai pas mis un sous dedans car je n'avais aucune économie, mais cependant je lui donnais tous les mois la moitié du crédit mensuel plus les charges entre 500 et 600€ pendant 2 ans. Ça fait depuis août que je ne donne plus rien car plus de travail et de chômage bref on se sépare mais ça ne se passe pas bien du tout, je me retrouve seule puisque plus de parent et famille. J'aurais voulu savoir si tous les sous que je lui ai donné, si j'étais en droit de les reprendre ? Sachant qu'on a jamais rien convenu entre nous par rapport au fait que je vive dans la maison. Merci

Par **cocotte1003**, le **13/02/2016 à 17:53**

Bonjour, si vous n'aviez pas vécu chez lui, il aurait fallu payer un loyer, vous n'avez aucun motif pour demander un remboursement, cordialement